



RAPPORT ANNUEL 2017



sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

Sommaire

1. Préambule

2. Indicateurs techniques

3. Indicateurs financiers

4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

5. Les faits marquants en 2017

6. Perspectives 2018

Annexes

Table des matières

1. Préambule

1.1. Contexte national

Selon la loi Barnier (1995), chaque président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et chaque maire doivent présenter tous les ans devant l'assemblée délibérante un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Cette obligation légale leur donne l'opportunité de :

- communiquer sur leur politique de gestion des déchets auprès des élus, mais aussi auprès de la presse.
- donner de la lisibilité aux objectifs.
- faire le point sur les services offerts aux habitants et sur les résultats des collectes.
- expliquer les impacts en termes de coût des mesures mises en œuvre pour mettre en place une gestion environnementale des déchets.

Décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des collectivités.

Ce décret pose que le Maire doit présenter à son conseil municipal, ou le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le décret précise le contenu minimum du rapport.

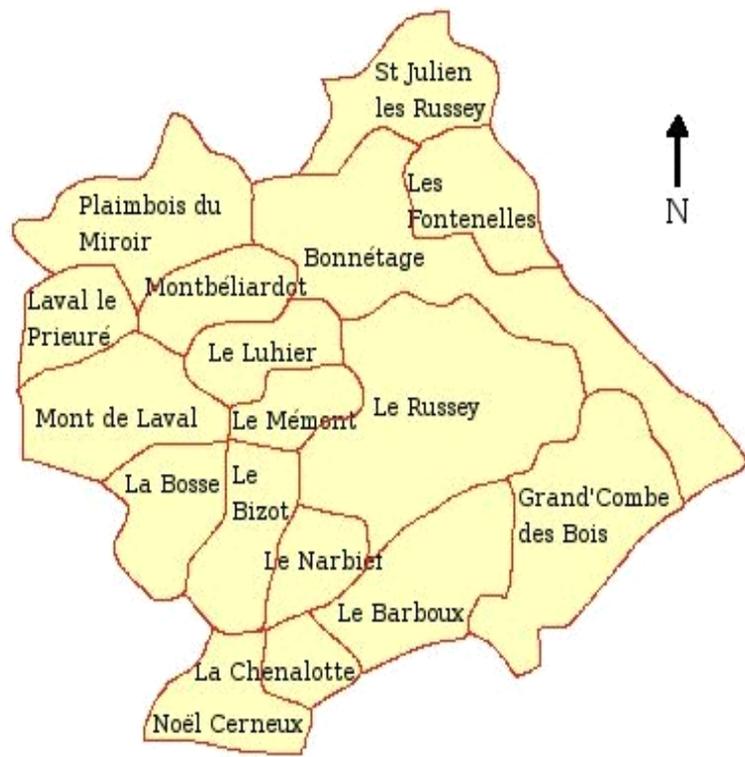
1.2. Le territoire de la CCPR

Créée en 2001, la Communauté de Communes du Plateau du Russey possède la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, précédemment exercée par le SIVOM à la carte du canton du Russey. (Cf. statuts de la Communauté de Communes : Compétences optionnelles / Protection et mise en valeur de l'environnement, « *la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte pour l'exercice de la compétence traitement des déchets* »).

Elle a cependant transféré la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs basé à Pontarlier.

En application de la **loi du 13 juillet 1992**, la Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des déchets ménagers en 2002. Depuis 2003 elle a également mis en place, en partenariat avec PREVAL, une filière locale pour les déchets verts : le co-compostage chez les agriculteurs volontaires du territoire.

Le territoire est constitué de **17 communes**, regroupant une population de **6322 habitants** (Source : INSEE – population municipale 2014).



Carte 1 : Périmètre de la CCPR en 2017

2. Indicateurs techniques

2.1. Organisation de la collecte

2.1.1. Collecte des OM

La collecte est réalisée hebdomadairement en porte à porte et en bacs pucés fournis par la CCPR. Certains usagers sont collectés en points de regroupement et sont équipés de bacs avec serrure. La collecte est réalisée par un prestataire privé, l'entreprise Coved.



Planning de collecte des ordures ménagères :

Mardi	Vendredi
Le Russey Les Fontenelles Bonnétage St-Julien-lès-Russey Plaimbois-du-Miroir Montbéliardot Le Luhier Mont-de-Laval Laval-le-Prieuré	Noël-Cerneux La Chenalotte Le Barboux Grand'Combe des Bois Le Narbief Le Bizot La Bosse Le Mémont Les écarts du Russey côté Bizot et côté Grand'Combe des Bois

Ainsi, **807,87** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2017.

2.1.2. La collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire à la CCPR. Cette collecte est réalisée par l'entreprise Solover, avant d'être transportée sur la plate-forme de recyclage de la verrerie Saint-Gobain près de Châlon-sur-Saône. L'ensemble des communes possèdent sur leur territoire au minimum un conteneur destiné à la collecte du verre (voir liste des points d'apport volontaire en annexe 1). En 2017, **349,75 tonnes** de verre ont été collectées.



2.1.3. La collecte des recyclables hors-verre

La collecte sélective est effective depuis le 1^{er} janvier 2002, elle est réalisée en points d'apport volontaire avec un

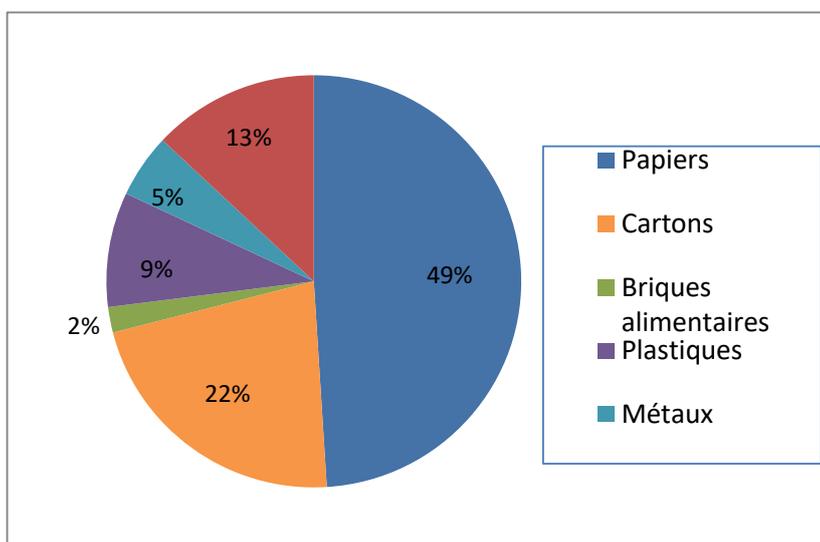


flux unique comprenant : papier/carton, flacons plastique, briques alimentaires et emballages métalliques.

Les adresses des différents points d'apport volontaire sont disponibles en annexe 1.

	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires	Plastiques	Métaux	Refus de tri	Total
Composition 2017 (en kg/habt)	27,32	12,43	1,16	4,9	2,66	7,59	56,06

Répartition des matériaux de la collecte sélective (hors verre) en 2016



2.1.4. Les déchets verts

Depuis 2009, le planning des horaires du site de collecte des déchets verts est plus encadré avec des semaines d'ouverture et de fermeture définitives pour chaque année. Il est également gardé. La plate-forme de collecte des déchets verts est située au Russey et est destinée uniquement aux débris végétaux (pelouses, branchages...).

En 2017, un broyage a été réalisé à l'automne qui a permis de valoriser **156 tonnes** de déchets verts.



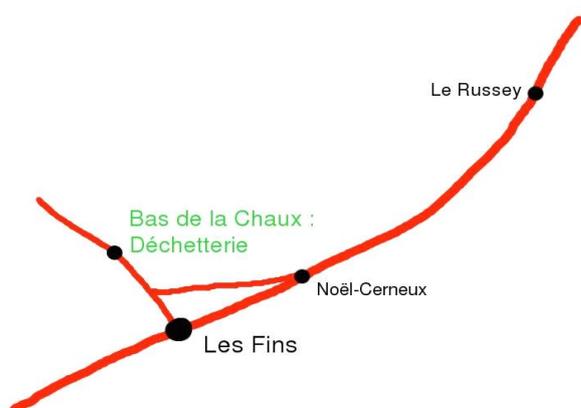
Les horaires d'ouverture en 2018 :

- > Du mercredi de la semaine 16 (le 18 avril) au 30 septembre:
 - Le mercredi de 17H à 19H
 - Le vendredi de 16H30 à 18H
 - Le samedi de 9H30 à 12H et de 14h à 17h
- > Du 1^{er} octobre au samedi de la semaine 45 (le 10 novembre):
 - Le mercredi de 17H à 18H
 - Le vendredi de 16H30 à 17H30
 - Le samedi de 9H30 à 12H

Précisons toutefois que la plate-forme est ouverte aux particuliers pour leur offrir un service supplémentaire mais que nous encourageons vivement les usagers à préférer le compostage individuel, et une gestion domestique afin de limiter les coûts de gestion et de transport.

2.1.5. Déchèterie et encombrants

✓ La déchèterie



Suite à la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, il est possible aux habitants de la CCPR de se rendre durant toute l'année à la déchèterie du Bas de la Chaux, située aux Fins.

Horaires d'ouverture (blocage automatique de la barrière d'accès 5 minutes avant l'heure de fermeture) :

	Lundi au vendredi	Samedi
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	De 7h à 11h45 et de 13h45 à 19h	De 9h à 11h30 et de 14h à 18h
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	De 7h à 11h45 et de 13h45 à 17h30	De 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Modalités d'utilisation de la déchèterie des Fins:

Par convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, les habitants de la CCPR ont accès à la déchèterie des Fins. Ce service est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les tarifs selon les types de déchets sont indiqués en annexe 2.

Depuis mai 2015, la déchèterie n'est accessible qu'avec une carte d'accès.

✓ *Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :*

Une benne est placée à proximité de la plate-forme de collecte des déchets verts. Elle est accessible aux usagers pendant les heures d'ouverture de la plate-forme.

Ils sont triés en quatre catégories par le gardien :

- le gros électroménager froid
- le gros électroménager hors froid
- les écrans
- les petits appareils en mélange

La collecte est ensuite réalisée par la société ENVIE basée sur le secteur du Pays de Montbéliard.

2.1.6. Collecte des textiles

Depuis 2012, le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier passe une convention avec la société Eco-TLC, éco-organisme agréé pour la filière des textiles.

25,62 tonnes de textiles (vêtements, chaussures, linge de maison) ont pu ainsi être récupérées en 2017 grâce aux bornes installées dans 6 communes de la CCPR (Le Russey, Bonnétable, Le Luhier, Les Fontenelles, La Chenalotte, Le Bizot). Ces bornes sont collectées par les associations Le Relais et Frip'vie.

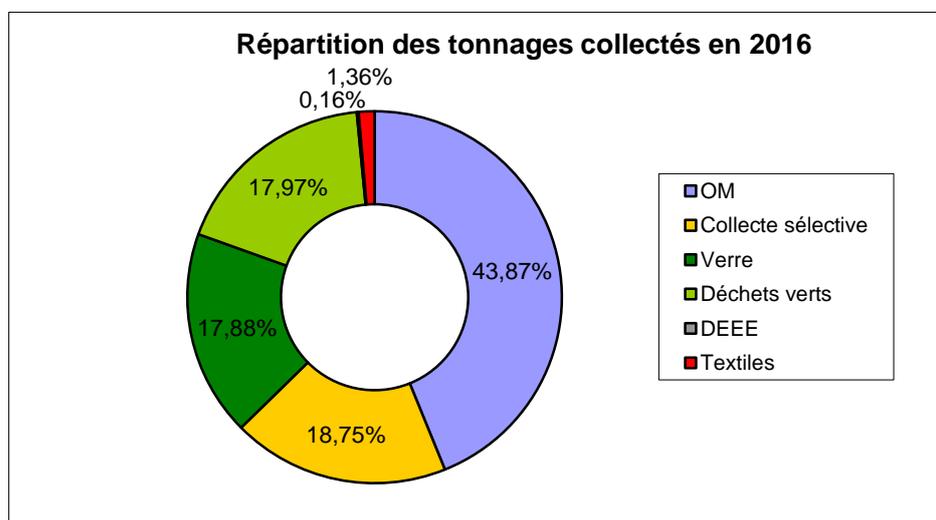


2.1.7. Bilan des tonnages collectés en 2017

Ainsi, durant l'année 2017, **1880,74 tonnes** de déchets ont été collectées. Ils se répartissent comme suit :

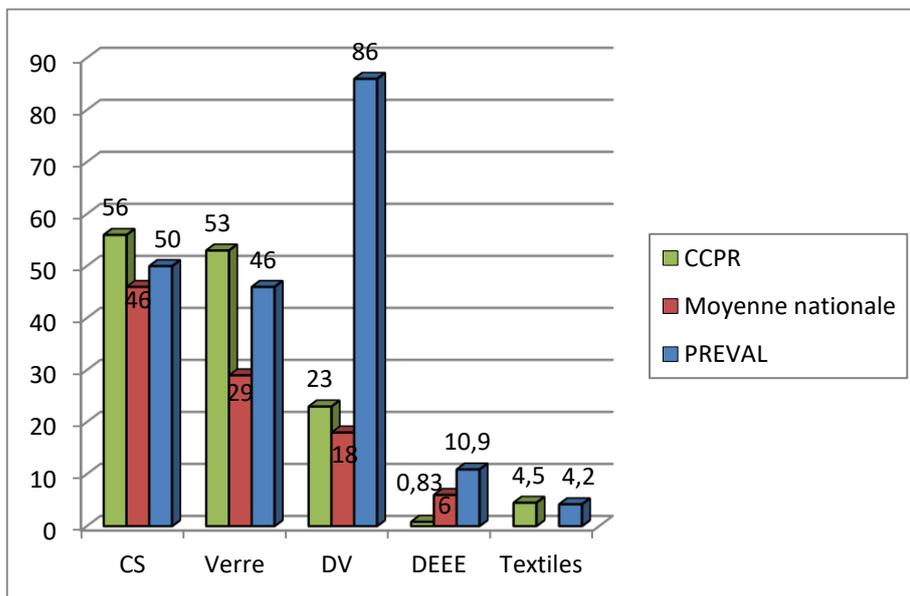
	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution entre 2016 et 2017 (en %)	Production (en kg/an/hab)
OM résiduelles	825	808	-2,06 %	127,81
Collecte sélective (hors - verre) *	353	344	-2,54 %	54,41
Verre	336	350	+4,17 %	55,36
Déchets verts broyés	338	156		24,68
DEEE	3,021			
Textiles	25,62			
TOTAL	1881			

* Freinte appliquée en entrée du centre de tri incluse dans le tonnage collecté.

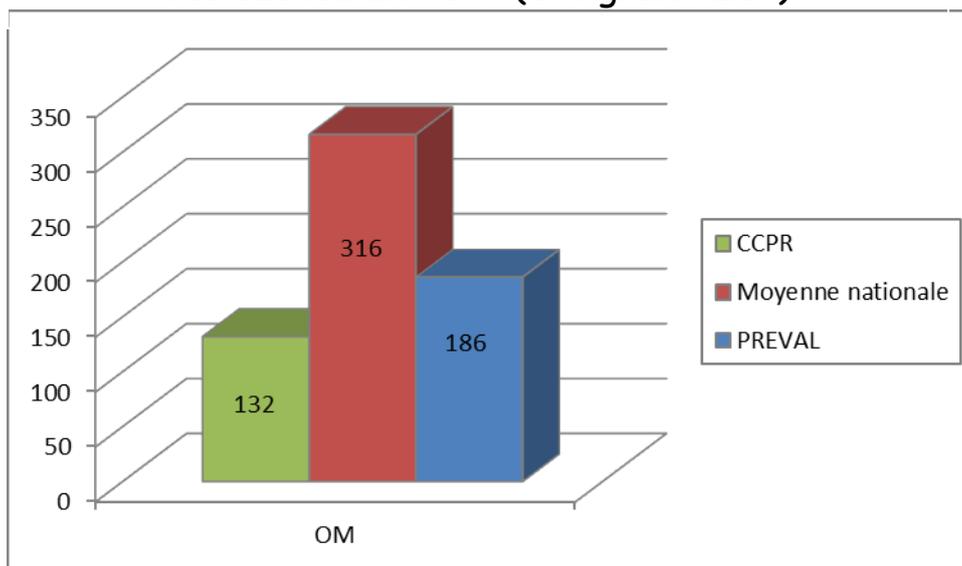


2.1.8. Comparaison des tonnages collectés avec les données nationales et les données moyennes des adhérents de PREVAL.

Comparaison de la production de déchets (hors OM) en 2017 (en kg/an/habt)



Comparaison de la production d'ordures ménagères résiduelles en 2017 (en kg/an/habt)

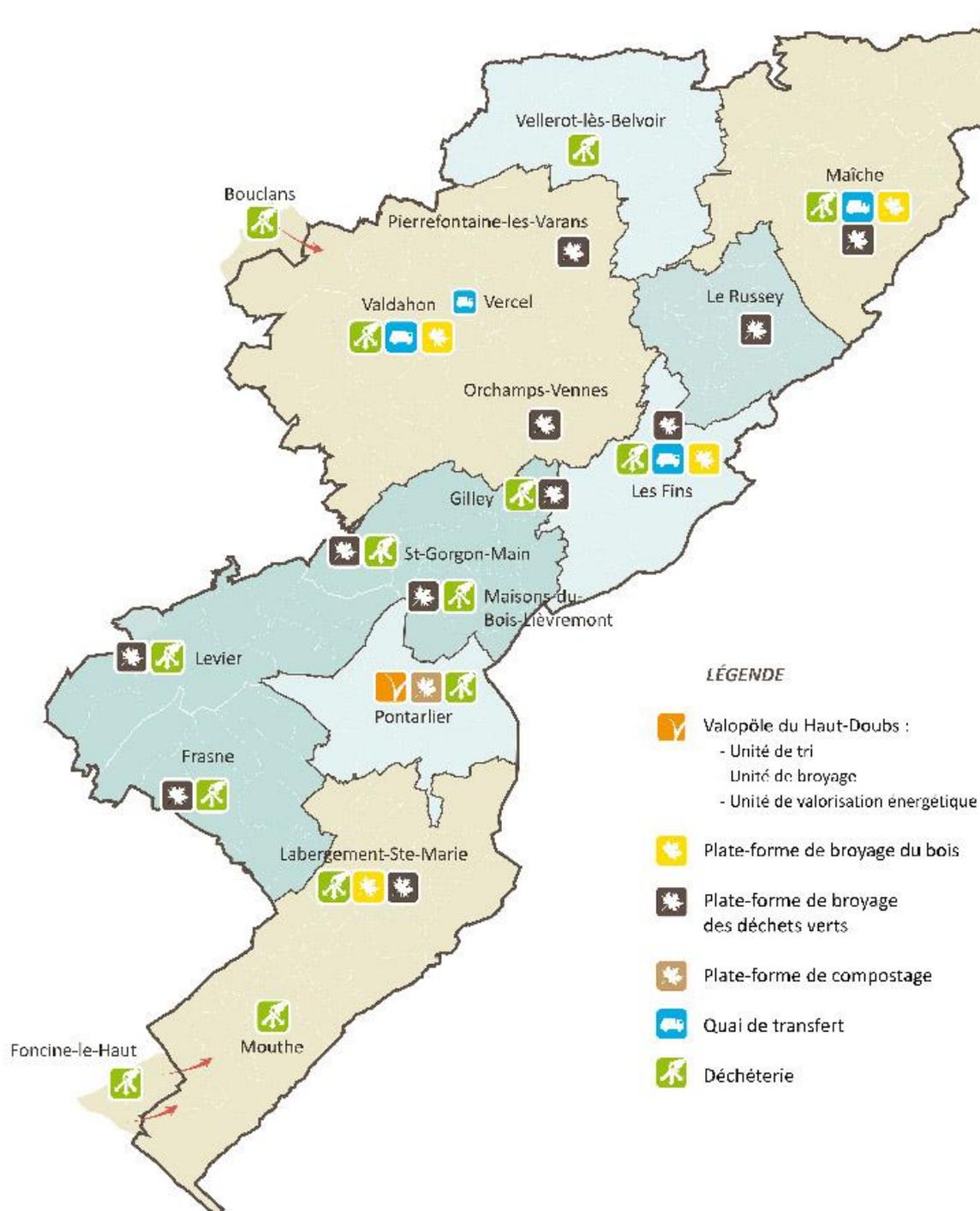


La faible quantité de déchets verts, DEEE, s'explique par le fait qu'une part importante du gisement est collectée via la déchèterie des Fins. Ces apports ne sont pas pris en compte dans le graphique ci-dessus puisque qu'il est impossible pour la CCPR de connaître la quantité de déchets concernés.

2.2. Le traitement

La CCPR a délégué la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL).

2.2.1. Localisation des unités de traitement



- *Les ordures ménagères* de la Communauté de Communes du Plateau du Russey sont incinérées avec valorisation énergétique à l'usine d'incinération du Valopôle de Pontarlier.

- *La collecte sélective et le verre* : Depuis le 1^{er} janvier 2015 les déchets issus de la collecte sélective sont transportés au centre de tri de Valopôle à Pontarlier, où ils sont triés en 10 catégories différentes :

- ✓ journaux-revues-magazines (JRM)
- ✓ gros de magasin (GM)
- ✓ acier
- ✓ aluminium
- ✓ PEHD (plastique opaque)
- ✓ PET coloré
- ✓ PET incolore
- ✓ emballages liquides alimentaires (ELA)
- ✓ emballages ménagers recyclables (EMR)
- ✓ refus

2.2.2. Le devenir des déchets ménagers

- *Les ordures ménagères*

Après incinération, les mâchefers subissent un double déferrailage permettant la récupération de l'acier et de l'aluminium. Suite à cette opération et après analyse, les mâchefers sont classés en différentes catégories selon leur caractère polluant. Ils sont alors enfouis en centre de classe II, ou stockés, en vue de leur valorisation, durant 3 à 12 mois. Cette période équivaut au temps de maturation des mâchefers qui a pour but de stabiliser leurs caractéristiques chimiques et ainsi de réduire leur potentiel polluant. Les mâchefers répondant aux normes, après un an au maximum, sont alors valorisés en techniques routières.

Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) sont, quant à eux, transportés et enfouis dans d'anciennes mines de sel en Allemagne, afin de combler les galeries.

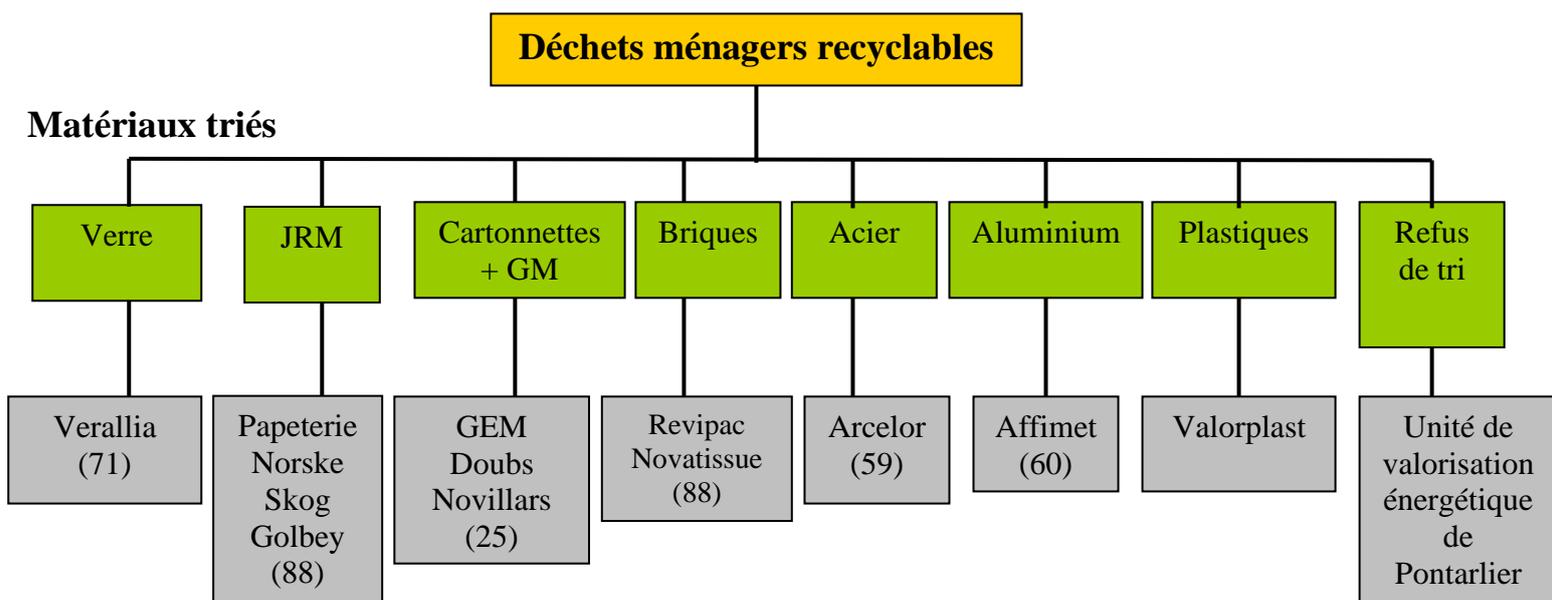
- *Les déchets verts* collectés à la plate-forme du Russey sont broyés par PREVAL, puis transportés chez les agriculteurs volontaires de la CCPR à des fins de co-compostage. Ils sont alors mélangés à du fumier et entreposés en andains durant le temps de maturation.

- *Les DEEE*

Les DEEE sont collectés par l'entreprise ENVIE qui les répare dans la mesure du possible avant de les revendre dans ses magasins.

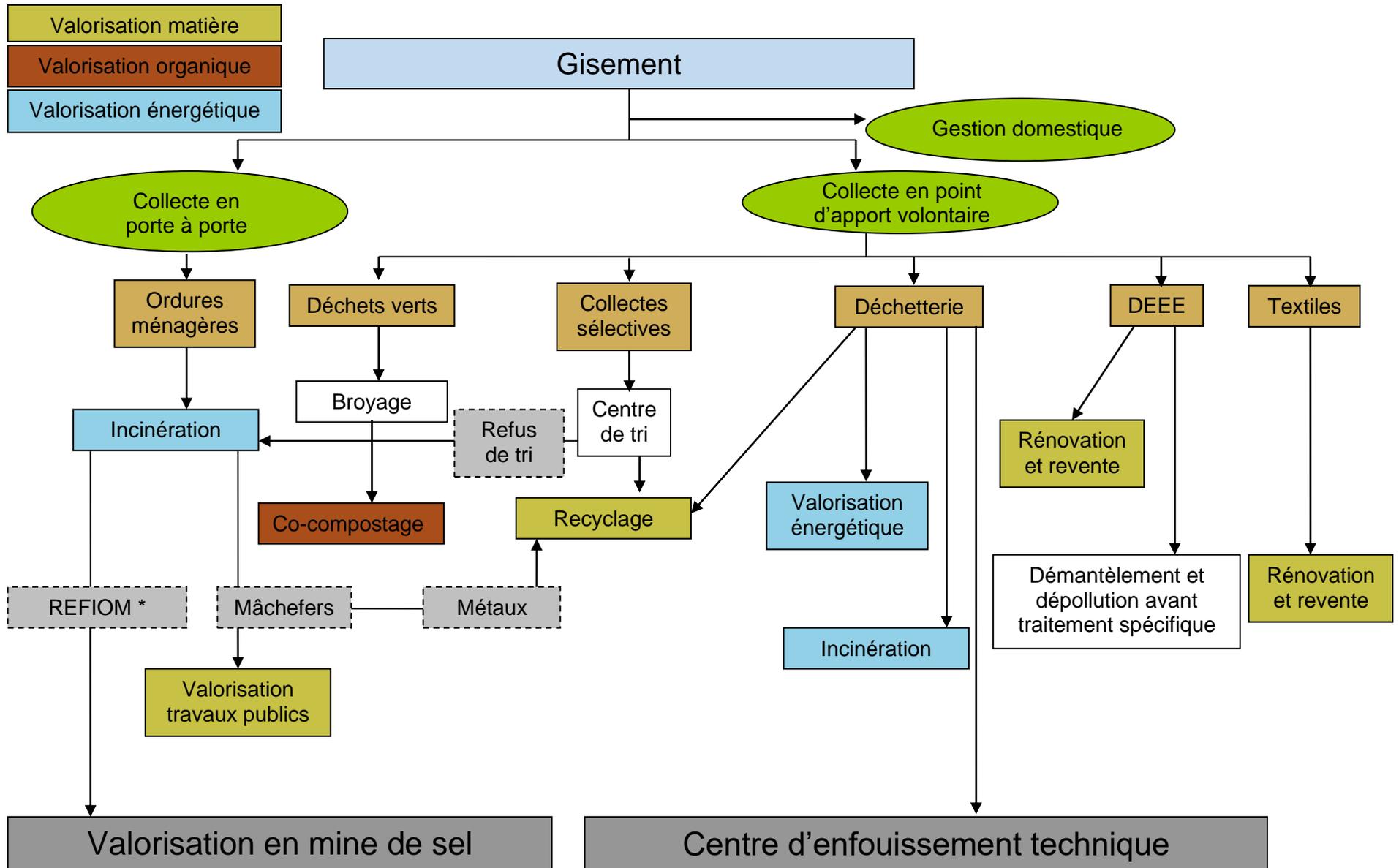
Les autres déchets sont démantelés et les différents composants traités dans des filières spécifiques.

- *La collecte sélective et le verre*



Le recyclage permet la fabrication de nouveaux produits en économisant les matières premières.

2.3. Bilan : synoptique des flux de gestion des déchets

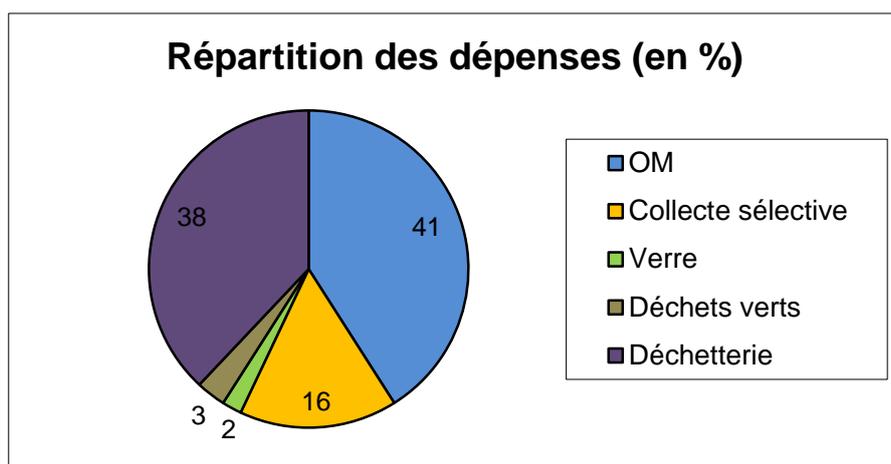


* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

3. Les indicateurs financiers

3.1. Les dépenses

Flux	Dépenses (en € HT)
OM	266 883,65
Collecte sélective (hors - verre)	104 347,99
Verre	15 863,26
Déchets verts + DEEE	17 360,50
Déchetterie des Fins (cotisation)	248 716
TOTAL	653 171,35



3.2. Le financement du service

3.2.1. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCPR a fait le choix afin de se conformer à la réglementation de financer son service d'élimination des déchets grâce à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI). Le montant de la REOMI est calculé sur la base d'une part fixe et d'une part variable fonction du volume et du nombre de levées du bac.

La grille tarifaire 2017 est la suivante (en € TTC):

Volume du bac	Abonnement au bac	Consommation : forfait de 12 levées	Coût minimal facturable annuel	Levée supplémentaire : de la 13ème à la 18ème incluse	Levée supplémentaire : de la 19ème à la 52ème incluse
80 litres	85,80 €	31,68 €	117,48 €	2,64 €	3,96 €
120 litres	85,80 €	47,52 €	133,32 €	3,96 €	5,94 €
180 litres	85,80 €	71,28 €	157,08 €	5,94 €	8,91 €
240 litres	85,80 €	95,04 €	180,84 €	7,92 €	11,88 €
770 litres	85,80 €	304,92 €	390,72 €	25,40 €	38,12 €

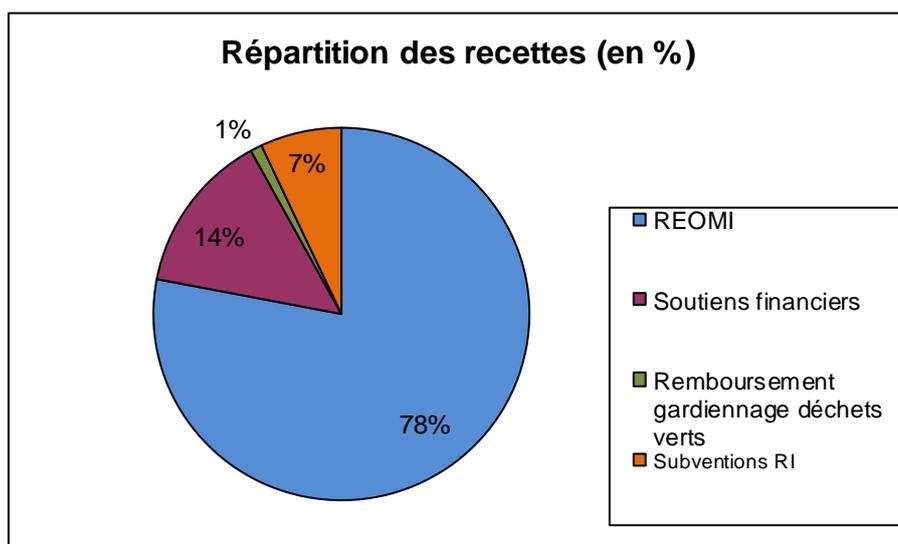
Pour les professionnels :

La collecte des déchets des artisans, commerçants, administrations et industriels est réalisée pour ceux qui le souhaitent en porte à porte, lors de la collecte des déchets ménagers. Les déchets concernés par cette collecte sont les déchets ménagers assimilés.

Poste	Total (en € HT)
REOMI	484 421,61

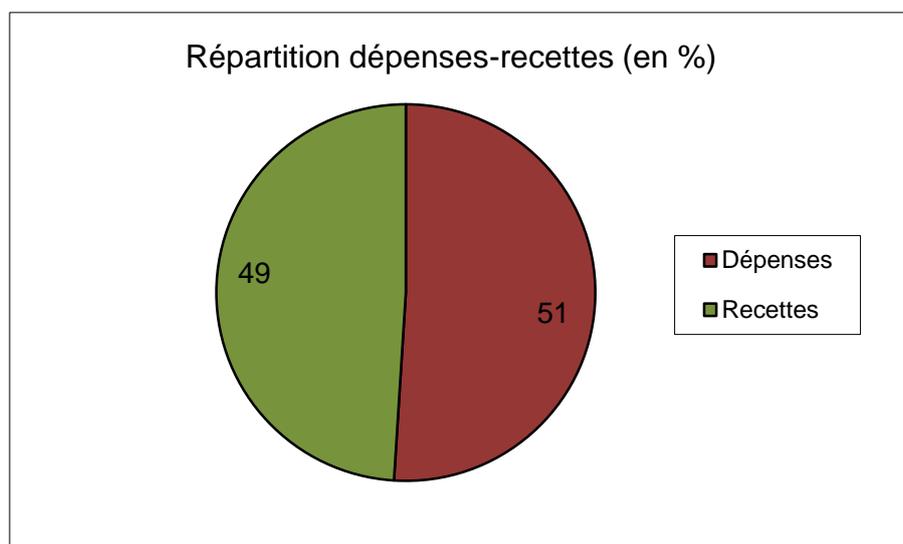
3.2.2. Autres recettes

Flux	Poste	Total (en € HT)
Collecte sélective (dont verre) + DEEE	Soutiens financiers	90 819,49
Déchets verts	Remboursement gardiennage	5 524,27
Redevance incitative	Subventions	43 498,65
Total		139 842,41



(Voir détail des éléments financiers en annexe 3)

3.3. Equilibre du budget en 2017

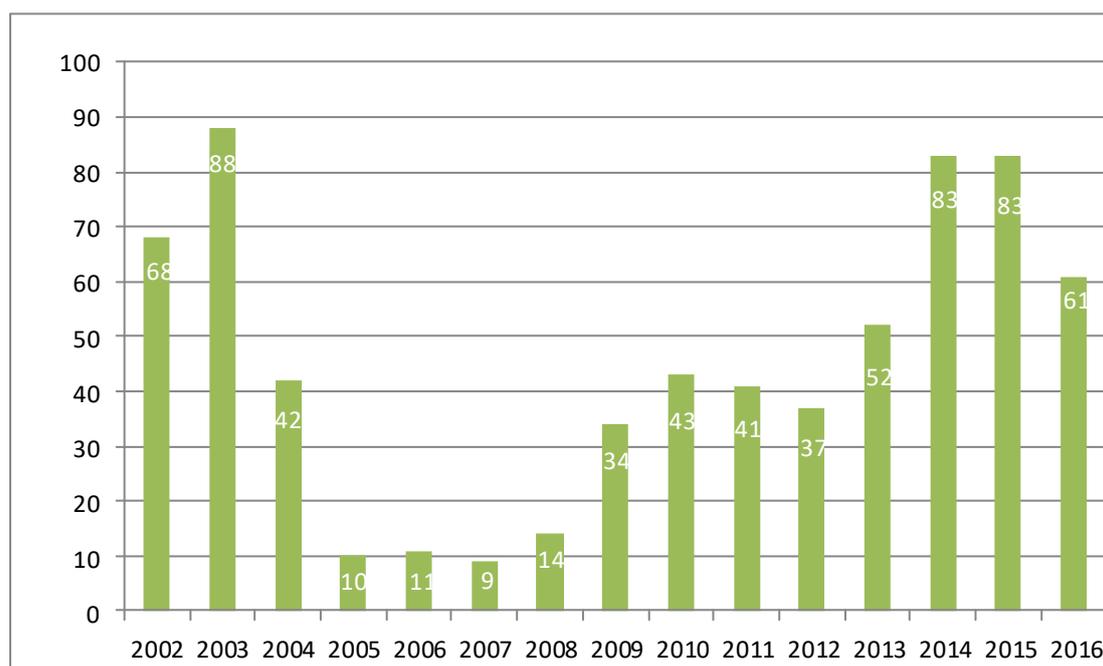


4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

4.1. Réduction des flux

Depuis 2002, 593 composteurs ont été vendus. Les fortes hausses en équipement de 2014 et 2015 correspondent à la période d'instauration de la redevance incitative sur le territoire de la CCPR.

Nombre de composteurs vendus entre 2002 et 2017



4.2. Les actions de sensibilisation à l'environnement

Depuis l'automne 2011, une conseillère en tri et prévention est mise à disposition de la CCPR par le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier. Au cours de l'année 2016, elle est intervenue lors de manifestations et auprès de divers publics.

Parallèlement à cette communication orale, la communication écrite a été maintenue avec :

- ✓ la distribution de l'Info tri à tous les habitants,
- ✓ la distribution d'un calendrier annuel.

Pour plus d'informations, **voir en annexe le *Bilan 2017 du Pôle prévention communication réemploi* du syndicat PREVAL Haut-Doubs.**

5. Faits marquants 2017

6. Perspectives 2018

✓ Création d'un groupe de travail avec plusieurs EPCI adhérents au Syndicat Preval Haut-Doubs pour le renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères et des recyclables : lancement d'un marché en groupement qui débutera au 1^{er} janvier 2019.

✓ Lancement d'un marché et distribution de bacs avant l'instauration de la collecte des recyclables en porte-à-porte au 1^{er} janvier 2019.

Annexes

Annexe 1 : Situation des points d'apport volontaire :

Noël-Cerneux	Rue des Prés Laudes (Cimetière)
	Rue Ignace Tournier (Colonie)
Bonnétage	Rue du Grand Communal (en face de la mairie)
	Village-Bas RD 224
	Cerneux-Monnots RD 457
Saint-Julien-lès-Russey	Village-haut, rue Principale, RD 236
	Village-bas
Les Fontenelles	Rue de la Gare
	Rue du Couvent (en face du lycée)
	Rue de la Campagne (Salle des fêtes)
La Chenalotte	Rue du Bois Joli
	Rue des Ecoles (Salle des fêtes)
	Rue du Chêne
Le Russey	Rue du Stade (Stade de foot des Rondeys)
	Rue Foch (Salle des fêtes)
	Avenue de Lattre de Tassigny (La croix RD 437)
	Rue de la Combe au Rang (Ateliers communaux)
	Rue des 3 Sapins (Emmaüs)
Le Bizot	La Rigole (Terrain de pétanque)
Le Narbief	Grande Rue (Station d'épuration)
Le Barboux	Route du Pissoux (Colonie)
	Route de Morteau (Salle des fêtes RD 211)
Grand'Combe des Bois	Rue des Jonquilles (en face de l'église RD 211)
La Bosse	Route principale (RD 242)
Le Mémont	Rue du Général de Gaulle (RD 242)
Mont-de Laval	Extérieur du village (entre Les Seignottes et Les Combottes)
Montbéliardot	Rue Principale (en face de la mairie)
Le Luhier	Grande Rue (croisement en direction de la mairie/salle des fêtes)
Plaimbois-du-Miroir	Rue du Miroir (Mairie)
	Rue du Stade (Stade de foot)
Laval-le-Prieuré	RD 20 (croisement avec RD 128 qui descend dans le village)

Annexe 2 : Tarifs 2017 pour l'accès des professionnels à la déchèterie des Fins

Tarifs 2015 de la déchèterie des Fins pour les professionnels (applicables au 1^{er} avril 2015)		
	CCVM et conventionnés	Hors CCVM
Accès si pas de bacs d'ordures ménagères	20 €/an	
Incinérables	98 €/t	108 €/t
Encombrants	33 €/m³	36 €/m³
Inertes	11 €/t	12 €/t
Déchets verts (gazon, branchages ...) et bois	10 €/t	11 €/t
DDS	1,50 €/kg	1,80 €/kg
Pneus VL	Gratuit (hors garages, centres pneus,...)	Gratuit (hors garages, centres pneus,...)
Métaux	Gratuit	Gratuit
Cartons	Gratuit	Gratuit
Piles	Gratuit	Gratuit
Néons/ampoules	Gratuit	Gratuit
Batteries	Gratuit	Gratuit
Huiles	Gratuit	Gratuit
DEEE	Gratuit	Gratuit

Annexe 3 : Les éléments financiers

Les données suivantes sont obtenues en comptabilisant l'ensemble des factures comptant pour l'exercice 2017. Les opérations d'ordre n'ont pas été prises en compte.

1. Les dépenses

Flux	Nature de l'opération	Total (en € HT)
OM	Collecte	124 457,67
	Traitement	79 874,11
	Frais de structure (salaire, fournitures, ...)	62 711,60
	Redevance incitative (maintenance logiciel, achats de bacs et de pièces)	2 053,66
Collecte sélective (hors – verre)	Collecte	47 077,24
	Tri	48 079,71
	Frais de structure (fournitures, frais de gestion, ...)	11 172,33
	Communication (pôle prévention PREVAL, affranchissements)	17 862,00
Verre	Collecte et transport par Solover	16 581,64
Déchets verts + DEEE	Broyage par PREVAL	5 616,00
	Frais de structure (matériel, salaire)	4 648,19
Déchèterie des Fins	Cotisation	126 440,00
Total des dépenses		546 574,15

2. Les recettes

Flux	Poste	Détail	Total (en € HT)
OM	REOM		475 325,67
Collecte sélective + DEEE	Soutiens financiers	Soutiens performance DEEE (PREVAL)	192,46
		Soutiens à la performance (Eco-Emballages)	98 854,33
		Soutiens papiers (Ecofolio)	8 476,50
Déchets verts	Remboursement gardiennage par PREVAL		5 806,66
	Prestations aux professionnels		705,00
Total des recettes			589 360,62

Table des matières

1. Préambule	3
1.1. Contexte national	3
1.2. Le territoire de la CCPR.....	3
2. Indicateurs techniques.....	5
2.1. Organisation de la collecte	5
2.1.1. Collecte des OM	5
2.1.2. La collecte du verre.....	5
2.1.3. La collecte des recyclables hors-verre	5
2.1.4. Les déchets verts	6
2.1.5. Déchèterie et encombrants.....	7
2.1.6. Collecte des textiles	8
2.1.7. Bilan des tonnages collectés en 2017	9
2.1.8. Comparaison des tonnages collectés avec les données nationales et les données moyennes des adhérents de PREVAL.	10
2.2. Le traitement	11
2.2.1. Localisation des unités de traitement.....	11
2.2.2. Le devenir des déchets ménagers.....	12
2.3. Bilan : synoptique des flux de gestion des déchets	14
3. Les indicateurs financiers.....	15
3.1. Les dépenses	15
3.2. Le financement du service.....	15
3.2.1. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères	15
3.2.2. Autres recettes.....	16
3.3. Equilibre du budget en 2017	17
4. Mesures de réduction de l'impact environnemental	18
4.1. Réduction des flux	18
4.2. Les actions de sensibilisation à l'environnement	18
5. Faits marquants 2017.....	19
6. Perspectives 2018	19